

# TMFPO

## Expérimentation



Tentative de  
médiation  
familiale  
préalable  
obligatoire

@hjlmediation



Des questions  
?

# TMFPO

## Objectifs

Mise en place dans 11 TGI (Tribunal judiciaire), dont Pontoise, de l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire par l'article 7 de la loi du 18 novembre 2016.



Ce qui veut dire que si vous, en tant que parents, voulez déposer une requête pour modifier des dispositions prises dans un précédent jugement vous devez passer obligatoirement par la médiation familiale.

**@hjlmediation**



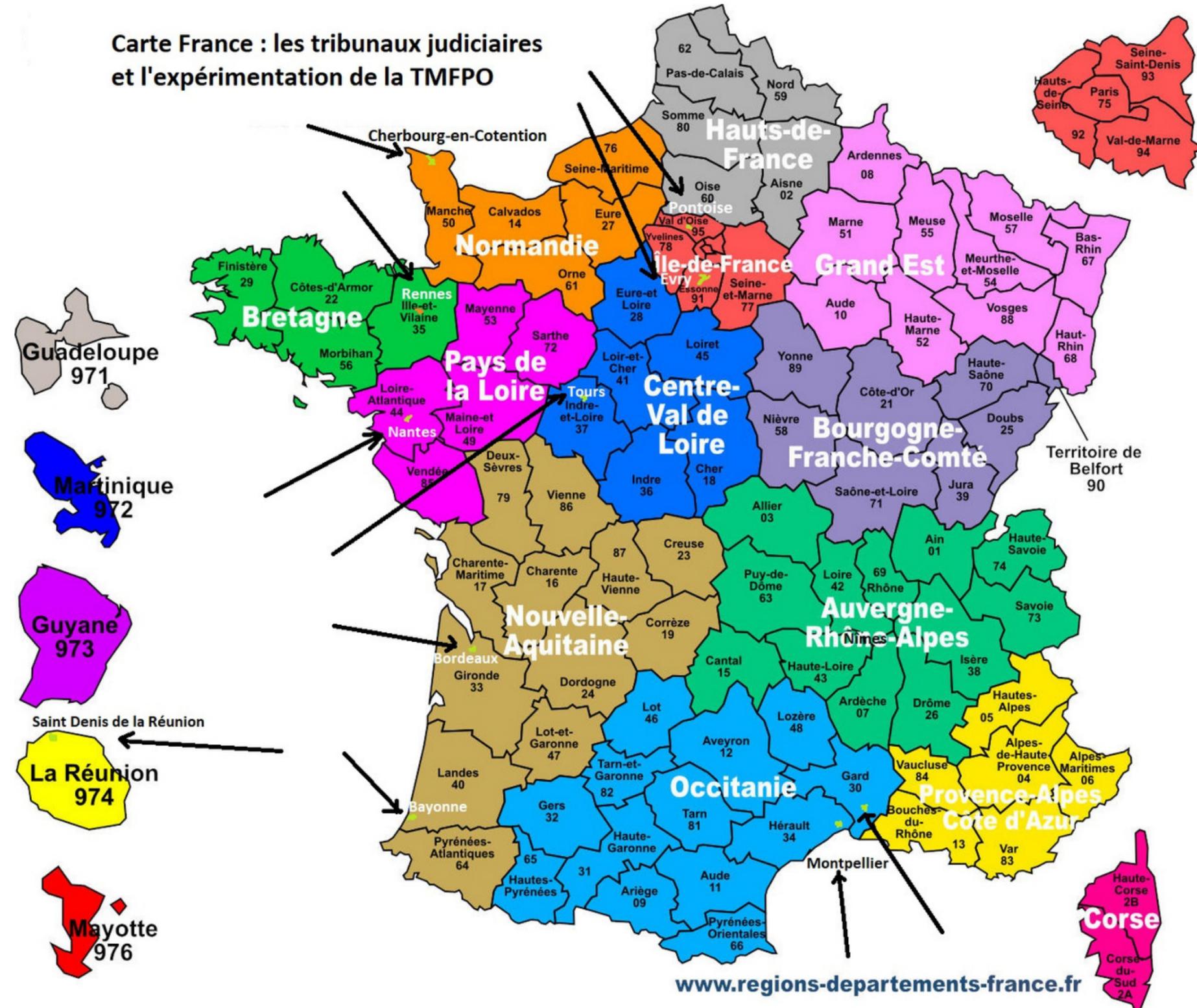
# Les tribunaux judiciaires

# TMFPO

Les tribunaux judiciaires qui ont mis en place l'expérimentation sont ceux de :

Bayonne, Bordeaux, Cherbourg-en-Cotentin, Evry, Montpellier, Nantes, Nîmes, Pontoise, Rennes, Saint-Denis de la Réunion et Tours.

Carte France : les tribunaux judiciaires et l'expérimentation de la TMFPO



# TMFPO

## Les sujets



- le lieu de résidence habituelle du ou des enfants ;
- le droit de visite et d'hébergement ;
- la contribution à l'éducation et à l'entretien des enfants mineurs ;
- les décisions relatives à l'exercice de l'autorité parentale pouvant être reprises par un juge aux affaires familiales (exemple : décisions sur le lieu de scolarité).

et bien plus encore. La plupart du temps, elles sont faites en public.

# TMFPO

Vous souhaitez faire une modification d'une précédente décision du JAF et déposer une requête devant l'un de ces onze tribunaux judiciaires.

Alors >> vous devrez désormais préalablement effectuer une **tentative de médiation familiale**.

Si ce n'est pas fait, votre **demande sera irrecevable**, et le juge ne l'examinera pas.

JAF = Juge aux affaires familiales

**@hjlmediation**

## Comment

## Jusqu'à quand



## 31 décembre 2024



## Les dispenses

# TMFPO



Dispensés de la tentative de médiation familiale si :

- vous sollicitez, avec l'autre parent, l'**homologation** d'une convention d'accord parental ;
- des **violences** ont été **commises** par l'autre parent sur vous ou sur votre ou vos enfants ;
- vous pouvez justifier le non-recours à la médiation familiale par un **motif légitime** qui sera apprécié souverainement par le juge (par exemple, éloignement géographique, parent détenu, maladie, etc.).



06 28 61 00 52

hjlmediation@gmail.com

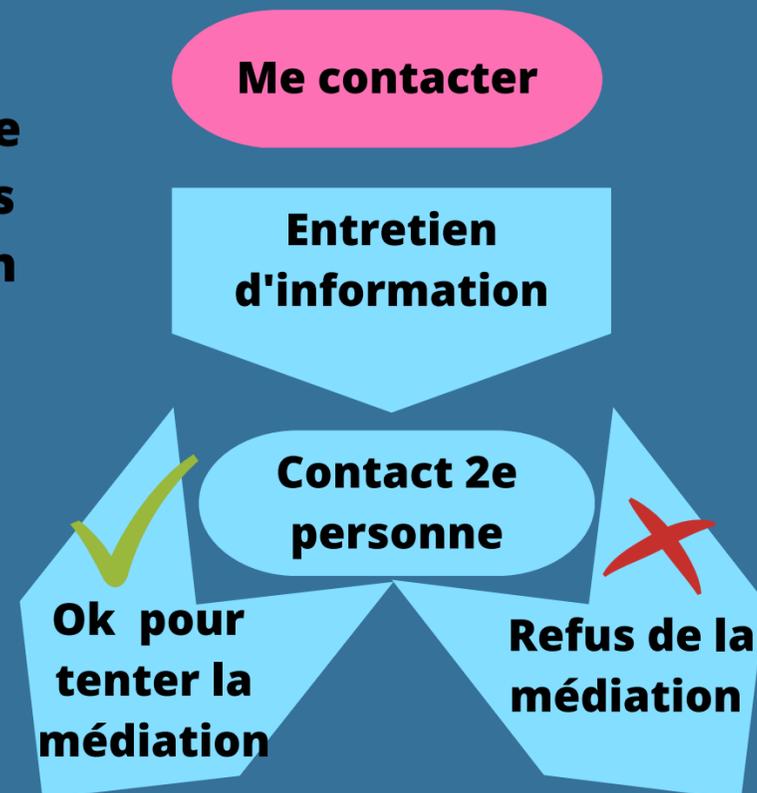
[hjlmediation.com](http://hjlmediation.com)

## Qui contacter ?

Un médiateur familial  
diplômé d'Etat  
(DEMF)

Laurence Hanin-Jamot

Mise en place  
du processus  
de médiation



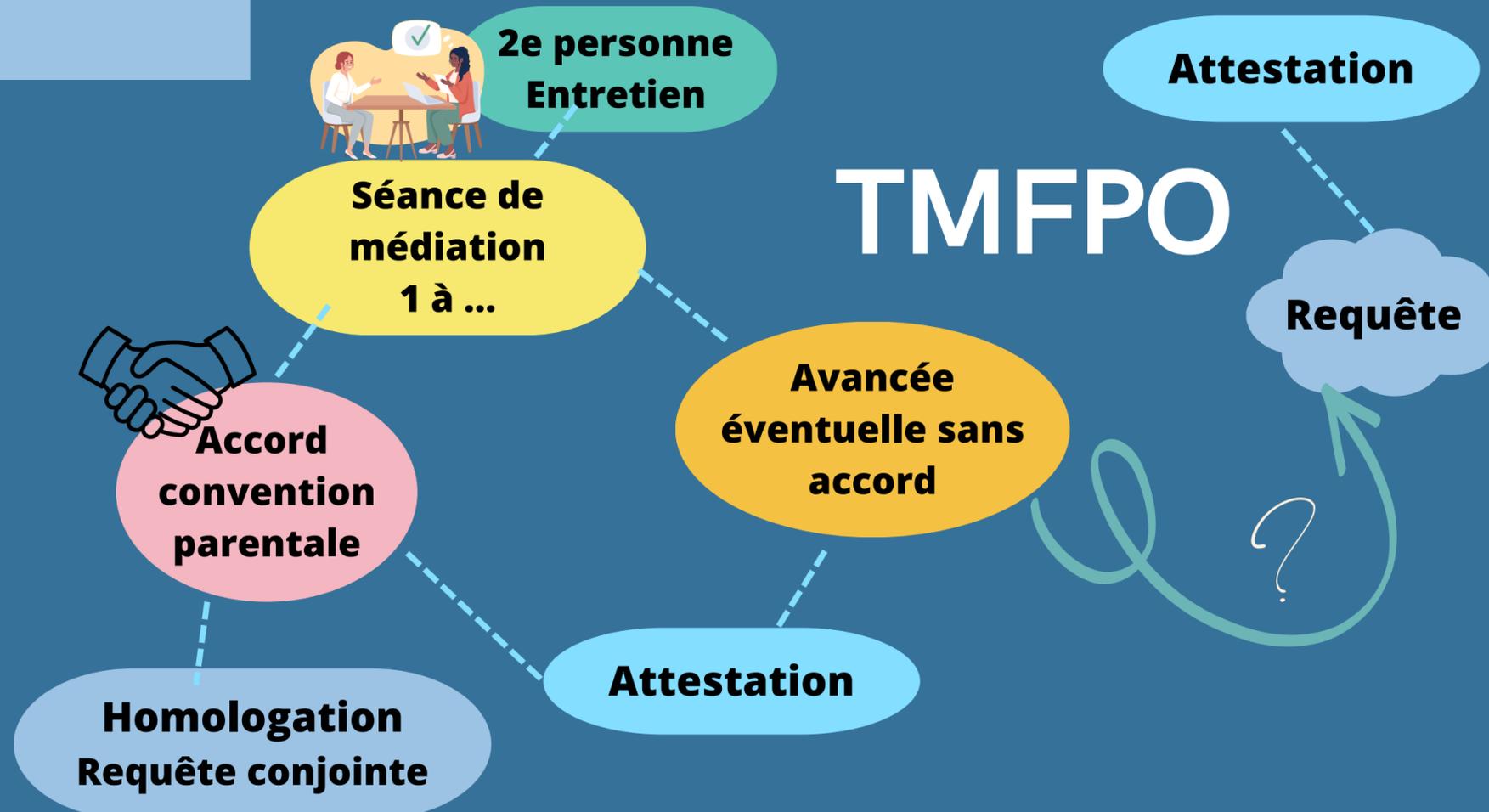
## Fonctionnement

Les modalités



Entre 60 et 90€

# TMFPO



@hjlmediation



**Laurence  
Hanin-Jamot**

# TMFPO

## Avec Efficacité

- Une réponse rapide à toute demande de contact
- Des propositions de rendez-vous
- Mise en place du processus en présentiel ou en visio



Ecoute, échange, dialogue,  
coopération

## Un apaisement

La médiation familiale permet d'apaiser le conflit et de trouver des solutions satisfaisantes pour chacun dans 80% des cas.

**@hjlmediation**

## Comment je travaille



## Avec Créativité

 **HJLMédiation**

# TMFPO

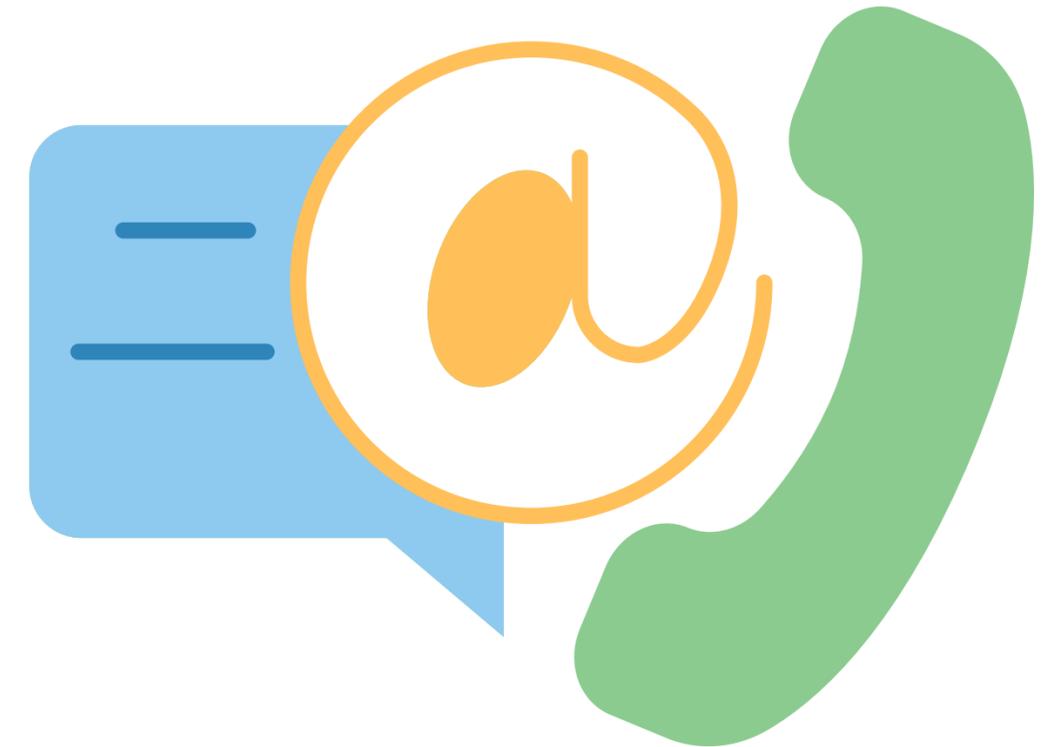


Faites ce que vous pouvez avec tout ce que vous avez, où que vous soyez.

Theodore Roosevelt

Besoin d'un renseignement  
d'un rendez-vous

**@hjlmediation**



**Contactez moi**

[hjlmediation@gmail.com](mailto:hjlmediation@gmail.com)

06 28 61 00 52

[www.hjlmediation.com](http://www.hjlmediation.com)